

COURIR POUR LA BONNE CAUSE Dimanche 21 novembre 2021 à SAINT AUBIN DU CORMIER

Les courses sont organisées par l'association des "Joggers du Couesnon", avec l'appui logistique de la municipalité de Saint Aubin du Cormier.

Les randonnées sont organisées par le « Retraite Sportive » de Saint Aubin du Cormier.

Les bénéfices seront intégralement versés à l'association « **Kylian** ».

Règlement

EPREUVES – Courses pédestres de 5 et 10 km sur des parcours urbains à 80%, le reste étant composé de chemins situés sur le domaine départemental du bois de Rumignon. Aucun suiveur en VTT n'est autorisé. En marge de ces épreuves, deux randonnées pédestres à allure libre de 6km ou 12km sont également proposées, ainsi que des « foulées enfants », distances de 1 km et 2 km.

PARTICIPATION – Les épreuves de 5Km et 10Km et « foulées enfants » sont ouvertes :

- A partir de 14 ans, cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans hommes et femmes, licenciés ou non pour l'épreuve du 5Km
- A partir de 16 ans, juniors, espoirs, seniors, vétérans hommes et femmes, licenciés ou non pour l'épreuve du 10Km
- enfants nés de 2015 à 2011 sur le parcours de 1 km
- enfants nés en 2010 à 2007 sur le parcours de 2 km

Pas de limite d'âge pour les randonnées.

INSCRIPTIONS – La fourniture d'une copie d'une licence FFA ou d'un Pass Running ou d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de la course, est obligatoire, conformément aux lois n°84.610 du 16 Juillet 1984 et n°99.223 du 23 Mars 1999. Sauf pour les licenciés FFA, les mineurs qui participent aux épreuves devront en plus de ces éléments, fournir une autorisation parentale. PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans.

Pour les randonnées pédestres et les foulées enfants, le certificat médical n'est pas obligatoire.

RESPECT DU SITE – La manifestation s'inscrit dans le cadre du respect de l'homme avec la nature, que ce soit sur les chemins parcourus ou leurs environnements proches. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées... fera l'objet d'une disqualification immédiate.

La manifestation se déroulera dans le cadre de l'ECO Citoyenneté. L'organisation se pliera aux règles de tri sélectif, gobelets consignés... Il est demandé aux participants de suivre impérativement ces règles.

DROIT D'ENGAGEMENT – 7€ pour les épreuves de 5 et 10Km, 5 € randonnées et Marche Nordique, 2€ pour les courses enfants. Les inscriptions à l'avance sur le site internet www.klikego.com (8€ pour les inscriptions sur place le jour des courses 5 et 10 km).

Foulées enfants : droit d'inscription 2€ (uniquement sur place le jour de la course).

Possibilité est offerte d'acquitter un prix d'inscription plus élevé ; les bénéfices seront versés à l'association « Kylian ».

Clôture des inscriptions 15 minutes avant le départ de chaque épreuve.

DOSSARDS – Retrait des dossards le dimanche 21 Novembre 2021 à partir de 8h30 à la salle des halles, place de la mairie, à Saint Aubin du Cormier.

HORAIRES DE DEPART – Départ du 5km à 10h30 – Départ du 10km à 11h – Départ des randonnées à 9h30. Foulées enfants : 9h45 pour le 1km et 10h00 pour les 2km.

LIEU DE DEPART ET D'ARRIVEE – Place Alexandre Veillard (devant l'église) à Saint Aubin du Cormier.

RAVITAILLEMENT / SECURITE – *Si les conditions sanitaires le permettent*, un point de ravitaillement (eau, et solides) sur l'aire d'arrivée pour tous les participants. La sécurité est placée sous la responsabilité du Docteur David avec l'appui d'une société d'ambulance ».

ASSURANCE – L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RECOMPENSES – Un classement général et un classement par catégorie sera établi pour les épreuves de 5 et 10km. Pas de classement pour les randonnées et les foulées enfants.

Seront récompensés le premier homme et la première femme des épreuves de 5 et 10km.

ACCEPTATION – La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

AUTORISATION DE DIFFUSION – Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prise à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

C.N.I.L – Conformément à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs (partenaires, organisateurs).